

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2010

Présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers

Excusés :

M. Gilles LAZAR, Mme Sandrine PALEO

Procurations :

M. Gilles LAZAR à Mme Leila SCHOTT

Mme Sandrine PALEO à Mme Flaviana DE MURCIA



Le Député-Maire ouvre la séance en invitant l'Assemblée à se prononcer quant au contenu du procès-verbal de la séance précédente, à défaut d'observation celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

Jean-Michel VILLAUME invite ensuite **Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances** à commenter les grandes lignes du Compte Administratif 2009 qui a fait l'objet d'une présentation en commission des finances le mercredi 10 février 2010.

Le bilan 2009 fonctionnement et investissement confondus laisse apparaître 17 240 104€ de recettes contre 16 895 708€ de dépenses. **Le solde est donc positif de 344 396€ compte tenu des restes à réaliser.**

L'Adjointe aux Finances **détaille ensuite les grands postes de la section de fonctionnement où les taux de réalisation sont de 97,52% en dépenses et de 99,66% en recettes.** Une fois la dette remboursée, l'autofinancement consacré aux investissements se situe à **223 646€.**

Les charges de structure augmentent de 2,70% même s'il est constaté que sur certaines lignes (carburant, festivités) les économies souhaitées ont bien été tenues. Le chapitre des frais de personnel qui représente 59,40% des dépenses est stable vis-à-vis de l'année 2008, les intérêts d'emprunts enregistrant une baisse conséquente due à un indexe EURIBOR particulièrement bas.

Les recettes de fonctionnement diminuent légèrement mais s'expliquent principalement par la perception en 2008 de recettes exceptionnelles. La structuration des recettes fait état que **44,74% de ces dernières sont constitués par les impôts et taxes et 46,80% des dotations et participations.** Les produits du domaine et de gestion courante ne représentent que 7,20% de ressources.

La section d'investissement enregistre un taux de réalisation de 58,76% soit 2 166 789€. Cette section est alimentée principalement par l'autofinancement qui représente **40,96%**, l'emprunt contracté à hauteur de 1 000 000€ ne participant que pour 25,31% des besoins de la section.

La présentation de Martine PEQUIGNOT du Budget Principal achevée, le Maire invite les Elus à débattre sur ces constats de gestion.

Yves MERA, Conseiller Municipal d'Opposition déclare :

« Trop, c'est trop ! Je ne parle pas ici des économies déjà réalisées à la demande de l'opposition municipale, mais des dépenses engagées par vous : 16.895.704 € de dépenses annuelles, rapportés au nombre des héricourtois, cela fait une dépense globale de 1.689 € par habitant et par an (une brique, rien que ça !), soit, pour un couple avec deux enfants, 6.756 € par an ! C'est bien plus que le budget vacances d'une famille ! Près de six mois de SMIC ! Avec 4.323.704 €, rapportés à la dépense globale, les impôts locaux ne couvrent que 25,58% de vos dépenses. Autrement dit, vous dépensez chaque année QUATRE FOIS vos ressources propres ! Si ce n'est pas de l'inconscience, c'est à tout le moins la preuve d'une volonté de ruiner vos électeurs en dépensant leurs salaires à leur place. Ne cherchez pas ailleurs la raison de la stagnation du pouvoir d'achat. Car il faut bien le dire, les dotations globales très généreuses, puisqu'elles dépassent vos ressources propres de 390.373 €, ces 4.713.479 €, dis-je, sont piochés par l'Etat dans la poche des électeurs héricourtois, et pas seulement eux, sous forme de taxes de toutes sortes. En somme, vous voulez dépenser le maximum, à condition que ce soit l'argent des autres. C'est ignorer que 30 % du budget de l'Etat est redistribué, contre moins de UN POUR MILLE de votre budget local alloué en secours d'urgence. Je suis donc au regret de vous informer que **l'Etat de droite est beaucoup plus social** que votre majorité de gauche ! Pire ! Chaque euro de dotation globale est un euro redistribué en moins ! Et pour quelle priorité locale, s'il vous plaît ? Impressionner les gogos par des investissements pharaoniques en décalage avec la crise actuelle, que vous persistez à ignorer, alors qu'elle n'en est qu'à son début. On continue de rêver ! Vous avez joué les cigales du temps de vos prédécesseurs avec une école de musique et une médiathèque disproportionnées. Vous dansez maintenant sur un volcan budgétaire. Faut-il vous rappeler que l'Etat est en faillite, même s'il n'est pas le seul dans la zone Euro avec la Grèce, le Portugal et l'Espagne, tous gouvernés par des socialistes, et qu'avec votre acharnement dépensier, la TVA et la TIPP ne sont pas près de diminuer, alors que nous subissons déjà des taux parmi les plus élevés d'Europe. Les Héricourtois, semble-t-il, ne bénéficiant d'aucun privilège local, ne sont pas épargnés par votre politique ! »

Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, qualifie de surprenante l'intervention de M. MERA et que l'on ne saurait séparer ce qui se passe à Héricourt du contexte national. Il invite à éviter d'accuser une Municipalité dont les habitants ont largement approuvé la politique. M. STEVENOT déclare « il faut garder raison » et ne pas dire que les héricourtois sont assommés.

Le Député-Maire pour sa part relève l'incohérence des propos de M. MERA et ne juge pas opportun d'y répondre.

Martine PEQUIGNOT reprend sa présentation du Compte Administratif pour évoquer à présent **les budgets annexes. Pour la partie Bois, en premier lieu l'excédent de clôture est intéressant avec 181 903€** résultant toutefois des coupes exceptionnelles réalisées dans le cadre du passage de la ligne à grande vitesse. Fort de ce résultat, il est proposé que ce dernier soit reversé au budget principal.

Le budget de l'eau dégage en exploitation un excédent de 445 306€ appelé à financer le déficit d'investissement à hauteur de 139 760€. Les travaux ont été essentiellement marqués par **la poursuite du remplacement des branchements plomb pour un montant de 256 050€.**

Enfin, **le service de l'assainissement dégage un résultat positif à hauteur de 174 834€**, les investissements ayant été consacrés comme prévu à la station d'épuration et à l'élimination des eaux claires parasites sur certaines sections des réseaux, **le tout pour 2,5 million d'Euros.** L'excédent de fonctionnement de 174 833€ est reporté en section d'exploitation au budget 2010.

Ces budgets ne faisant pas l'objet d'observation, **le Député-Maire** comme il se doit, quitte au moment du vote la salle du Conseil et **Claude STEVENOT** en qualité de doyen assure la présidence. Ce dernier invite pour chacun des budgets concernés l'Assemblée à se prononcer : l'unanimité étant obtenue pour le budget principal et les budgets annexes compte tenu de 3 abstentions des membres de l'Opposition Municipale ainsi que celle du Maire.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT fait état ensuite de **la liste des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année écoulée** dont la communication en séance publique est requise par la loi du 18 février 1995. Aucune observation n'est enregistrée et conformément à la loi, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de l'Assemblée.

* * * * *

Le Maire reprend la parole pour faire état de ses **déclaration dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2010** qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent la séance devant être consacrée au vote du document prévisionnel. **Jean-Michel VILLAUME** procède à la déclaration suivante :

« Au terme d'un parcours législatif chaotique, **la suppression de la taxe professionnelle** a finalement été adoptée par le Parlement fin Décembre. Grâce à la mobilisation des associations d'élus, **le pire a été évité pour le bloc communal et intercommunal.** Il reste néanmoins de **nombreuses inquiétudes**, aggravées par la **diminution drastique de l'autonomie financière des Départements et des Régions** qui ne manquera pas de se répercuter au niveau du soutien qu'ils apportent aux Communes.

Des incertitudes lourdes demeurent également concernant la **réforme territoriale** débattue actuellement au Parlement. Beaucoup y voient la volonté de l'Etat de reprendre la main. C'est le cas notamment du rôle futur dévolu aux préfets en matière d'achèvement de la **carte intercommunale** ou dans la **limitation des financements croisés.** L'affaiblissement de la capacité d'action des territoires est bien réel.

Mais **le problème reste avant tout financier.** La **dette publique** atteint désormais 1351 milliards, imputables en partie à l'Etat pour 1184 milliards (+16,28 % en un an) et aux Collectivités Locales pour 128 milliards (+ 6 % en un an). L'Etat, comme le souligne la Cour des Comptes, n'est donc pas le mieux placé pour donner des leçons de gestion.

Héricourt ne saurait échapper à ces inquiétudes et dans un tel contexte, il apparaît **très difficile de construire une stratégie financière propice** à de nouveaux enjeux politiques.

Saine et fragile, c'est ainsi que je qualifierais la situation de notre Budget :

Saine, car notre **taux d'endettement** tout comme **l'échéancier d'extinction de la dette** ou encore le **taux d'intérêt moyen des emprunts** restent dans des **proportions très honorables** au regard des ratios nationaux. Je m'appuie dans ces affirmations sur les propos des agents vérificateurs de la Chambre Régionale des Comptes qui se sont penchés dernièrement sur la gestion municipale de 2002 à 2007.

Fragile néanmoins, car la **marge de l'épargne nette** que l'on est supposé dégager chaque année pour rembourser nos emprunts et autofinancer nos programmes d'investissement **s'amointrit**, comme le montre les résultats du Compte Administratif 2009.

En l'absence de ressources dynamiques, retrouver un bon niveau d'autofinancement n'est guère envisageable à moins d'une augmentation inconsidérée de la pression fiscale sur les ménages ou à une réduction drastique de nos dépenses.

Le Budget 2010 sera donc élaboré dans la **continuité des objectifs d'investissement affichés en 2009**, sans toutefois prendre en compte de nouveaux projets au niveau des équipements structurants.

Nous nous sommes déjà engagés dans de nouveaux programmes qu'il nous faut pouvoir mener à leurs termes alors que les **partenariats financiers** se font de plus en plus **difficiles à obtenir.**

Nous nous limiterons donc à poursuivre le chantier de la **Gare**, la deuxième tranche de la **Grande Rue de Bussurel**, l'aménagement d'un **City stade et d'une Piste de skate board** Place du Champ de Foire tout en conservant un bon

niveau de crédits consacrés aux **investissements courants** tels la **voirie** qui a souffert cette année par les actions de déneigement ou encore **l'entretien des bâtiments** communaux dans un objectif prioritaire d'économie d'énergie et conformément aux recommandations issues de l'audit énergétique.

Le projet de transfert de l'**Ecole de Musique** et la création d'une **Maison des Associations** au Quartier Maunoury ne sera mis en chantier qu'à condition de mettre en face un plan de financement qui réduise la charge communale à son strict minimum, d'autant que cette structure nouvelle induira des frais de fonctionnement supplémentaires.

Nous poursuivrons les études architecturales concernant le **projet de dojo**, sans pour autant être en mesure d'afficher une date, voire l'année, de mise en œuvre opérationnelle.

Le **développement de l'habitat** ne devant pas être ralenti, les opérations de réserves foncières sur les secteurs de La Craie et de Saint Valbert seront engagées dès 2010 afin d'être en mesure d'ouvrir à de **nouvelles opérations d'urbanisme** dans les deux années à venir. Garant à lui seul d'un maintien de population assorti d'une dynamique fiscale, **le logement doit demeurer une des priorités** municipales.

L'examen détaillé du Compte Administratif 2009 fait apparaître au niveau des charges de structures, un **taux de réalisation proche de 100 %**, ce taux démontrant que les **objectifs** que nous nous étions assignés en 2009 n'ont **malheureusement pas été tous atteints**.

Les préconisations faites l'an passé pour comprimer les frais de fonctionnement doivent demeurer notre postulat, tous les services ayant été fortement sensibilisés à cet effort collectif que devront également s'approprier les élus. A titre d'exemple, les crédits alloués aux associations seront gelés à leur niveau 2009, tout comme la plupart des dépenses courantes.

Il va sans dire que la structuration financière de notre Budget nécessite plus que jamais de **stabiliser la masse salariale** et ne pas se risquer à de nouveaux recrutements.

Alors que l'an passé je dénonçais dans le même rapport l'augmentation insignifiante de 600 € de notre **Dotation Globale de Fonctionnement**, la notification récente de cette dernière au titre de l'année 2010 est particulièrement alarmante puisque **nous perdons 15 000 € malgré l'accroissement de notre population**. Un espoir nous est cependant permis concernant la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, laquelle, compte tenu de nouveaux critères de calcul pourrait bénéficier aux communes défavorisées, dont Héricourt

Tout montre aujourd'hui que la **réorganisation des politiques territoriales** voulues par l'Etat **va en faveur des intercommunalités**, les petites villes centre comme Héricourt étant les laissées-pour-compte. Autant dire que l'autonomie financière à laquelle nous pouvions prétendre n'est plus de mise puisque notre unique marge de manœuvre réside dans les impôts locaux. Conscient des difficultés rencontrées par les ménages, **l'ajustement des taux d'imposition sera contenu entre 1,5 et 2%**.

Cette situation ne doit pas échapper à la **Communauté de Communes du Pays d'Héricourt** laquelle, après avoir impulsé, grâce il est vrai aux apports de la Commune centre, une dynamique au niveau de l'espace rural (périscolaire), devra **orienter sa solidarité cette fois-ci vers la Ville**.

De 2004 à 2009, les recettes nettes de la Communauté de Communes sont passées de **854 000 à 2 289 000 €** alors que dans le même temps, la Ville a vu ses recettes de dotations et fiscales **pratiquement stagner**.

Une réflexion Ville / CCPH en vue de **négoier un contrat de projet est primordiale**, la dynamique du territoire communautaire ne pouvant s'affirmer qu'à travers la **force et l'attractivité de son pôle urbain**. »

Indépendamment de sa déclaration formelle, **le Député-Maire** fait état du fait qu'Héricourt est classée parmi les 200 villes les plus pauvres qui bénéficieront toutefois d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale revue à la hausse. Il rappelle en outre qu'Héricourt est avec Pontarlier la seule ville de Franche-Comté ayant enregistré une hausse de population d'où l'impérieuse nécessité de ne pas ralentir la politique de logements. Il insiste particulièrement sur l'obligation de continuer dans la rigueur budgétaire, la réduction des indemnités de fonction décidée l'an passé devant être reconduite au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale.

Sa déclaration achevée, **Jean-Michel VILLAUME** invite les Elus à s'exprimer :

Leila SCHOTT déclare au nom des Elus Communistes de la Ville d'Héricourt :

« C'est effectivement dans un environnement économique, financier, social et politique très défavorable que nous devons constituer le budget de la ville d'Héricourt.

La crise économique du système capitaliste mondiale a mis un nombre important de familles et notamment de jeunes de notre cité **dans de grandes difficultés**.

Après avoir fait d'immenses cadeaux aux banques et aux patrons des entreprises du CAC 40 et à la bande du Fouquet, le gouvernement et le pouvoir UMP laissent tomber les collectivités territoriales qui jouent un rôle moteur dans la solidarité, la cohésion sociale, le développement économique et l'épanouissement humain.

Les communes comme la notre sont en première ligne et pourtant on nous annonce une DGF en baisse de 15 000 euro.

Une fois le paysage planté, il nous faut travailler et les élus communistes au sein de la majorité municipale sont bien décidés à ne rien céder à l'ambition qu'ils ont pour Héricourt.

D'une manière générale, nous pensons que malgré les difficultés et la baisse des moyens alloués par l'Etat, nous devons continuer à participer au développement de notre ville, que tout le monde s'accorde à dire qu'elle a beaucoup changé ces dernières années.

Développement doit rimer avec solidarité et justice sociale et doit nous amener à définir des priorités :

- concentrer nos moyens sur les investissements indispensables à l'épanouissement de chacun,
- avancer sur la recherche d'économies d'énergie par une meilleure isolation de nos bâtiments publics et puisque j'ai abordé les ressources naturelles, le groupe communiste militera pour qu'un rapprochement avec le syndicat des eaux de Champagne se fasse, permettant ainsi de se libérer de la délégation de gestion de l'eau par Veolia.
- Enfin, nous attendons que l'on poursuive l'aide aux centaines de bénévoles qui font l'honneur de notre ville.

Concrètement cela veut dire que nous soutenons les projets évoqués par Monsieur le Maire, notamment la construction

- de la nouvelle école de musique d'Héricourt et de la maison des associations,
- l'aménagement de la gare,
- la construction d'un city stade et d'un skate park, même si nous l'avons déjà budgétisé en 2009
- la réfection des cours extérieurs des tennis
- et bien entendu la construction d'une salle des arts martiaux.

Nous attendons aussi de nos concitoyens qu'ils s'impliquent dans ces projets. Ces projets se sont les leurs et leurs réalisations marqueront durablement notre cité. »

Claude STEVENOT au nom des Elus Verts fait la déclaration suivante :

« On ne peut séparer orientations et recentralisation des Départements et des Régions. Les collectivités locales sont endettées mais l'Etat et un bien mauvais exemple : 1 184 milliards de dettes, + 16,28%. Notre gestion est bonne mais les difficultés vont s'accroître si cette politique continue ! Cela dit, il faut gérer et cela en imposant le moins possible nos concitoyens tout en avançant.

L'audit énergétique devra servir car le développement durable ne saurait s'arrêter. Bloquer l'emploi ne saurait pas non plus être une fin en soit. La ville d'agrandit en quartiers, en habitants, donc des besoins plus importants. Les moyens proposés sont raisonnables et nécessaires.

Nous supportons la crise d'un système appelé « capitaliste monopoliste d'Etat » depuis des décennies. Les guerres dans plusieurs lieux de la planète, les déplacements à répétition du Président et de sa suite n'aident en rien nos finances françaises. Les Elus Verts construisent avec leurs collègues de Gauche une politique et des réalisations raisonnables et souvent remarquables. Les plus de 70% de vote que nous ont accordés les héricourtois et héricourtoises aux municipales ne sont pas un hasard !

Dans le même temps, le Gouvernement et les Elus locaux de Droite mènent une politique antisociale, anti-démocratique etc... mensongèrement écologiste.

Nous sommes en accord complet avec les orientations budgétaires proposées car elles sont responsables et positives pour Héricourt. Nous continuons et continuerons à respecter le programme municipal de la Gauche Unie ratifiée massivement par nos concitoyens. »

Fernand BURKHALTER, Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité s'exprimant au nom du Groupe PS fait remarquer que le Maire à bien marqué les difficultés des collectivités territoriales, sachant que les modalités de la réforme de la taxe professionnelle restent sujettes à caution. La suppression de cet impôt est un manque à gagner pour l'Etat qui doit donc emprunter pour fonctionner d'où les inquiétudes manifestées par les Elus sur la philosophie de recentraliser.

Les collectivités territoriales sont « dans la ligne de mire » de cette recentralisation qui est contestée, les prochains scrutins devant venir probablement confirmer ces propos.

Fernand BURKHALTER en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ne souhaite pas qu'il y ait opposition entre la Ville et la CCPH. Il rappelle l'investissement de la structure intercommunale dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, l'Association de Développement des Cantons d'Héricourt ou encore le développement économique rappelant que 1 000 emplois salariés ont été gagnés en dix ans, sans oublier que la ville centre accueille une grande partie des structures intercommunales comme le Centre d'Affaires Pierre Carmien ou encore la future cuisine centrale.

Jean-Jacques JOLY, Conseiller Municipal et Conseiller Général, poursuit par quelques indicateurs concernant le Département de la Haute-Saône, soulignant que ce dernier n'a pas comme l'Etat la possibilité d'emprunter pour fonctionner, les prêts étant réservés exclusivement à l'investissement et notamment pour aider les territoires par exemple au travers de la politique APPUI +. Il rappelle l'implication du Conseil Général sur la thématique solidarité/santé qui représente le plus important poste du budget avec 52%. Il fait enfin remarquer que les réformes risquent d'obérer le maintien des aides qu'accorde le Conseil Général au-delà de ses strictes compétences institutionnelles. Cette préoccupation n'est pas partagée uniquement par des Départements de Gauche.

Yves MERA au nom des Elus de l'Opposition Municipale, fait la déclaration suivante :

« Une fois de plus, nous sommes en désaccord total. La situation budgétaire de la ville n'est pas saine, car si l'on tient compte des restes à réaliser, vous êtes en déficit... et l'emprunt colossal que vous avez souscrit pour la station d'épuration n'est pas entièrement tiré ! Vous avez limité vos ressources propres en refusant d'attirer les classes moyennes à Héricourt, privilégiant le seul logement social qui ne rapporte rien à la commune, et en déléguant les taxes sur les entreprises à la Communauté de Communes, vous vous êtes coupé un bras ! En réalité, vous avez tout faux, car vous avez inversé les priorités : il fallait faire d'abord la station d'épuration, puis l'accès à la gare, et enfin seulement les établissements culturels qui obèrent aujourd'hui gravement votre marge de manœuvre par les frais de fonctionnement importants qu'ils vous imposent de manière permanente. Depuis 1923 que la gauche dirige Héricourt, elle avait le temps de réfléchir et de s'organiser. A qui ferez-vous croire que vous êtes pris de court ? Notre conseil constructif sera, une fois encore, d'étaler les investissements dans le temps pour dégager une marge permettant de faire face aux remboursements d'emprunts en cours, et d'augmenter sérieusement, cette fois, le budget des secours d'urgence qui explose du fait de la crise ; et nous n'en sommes qu'au début. Dites-vous que c'est aussi pour financer votre dotation globale que l'Etat emprunte, car il n'a pas d'argent, mais il vous soutient quand même et il doit emprunter pour cela ; ne venez pas

maintenant lui reprocher de s'endetter alors que vous en êtes les bénéficiaires ! Enfin, quand je vois que la Région Franche-Comté, dirigée par vos amis du PS, vient d'acheter une pendule à 40.000 € pour attendre son premier TGV, nous savons bien qu'il y a des gaspillages inquiétants. »

Jean-Michel VILLAUME remercie les Elus de la Majorité pour leur solidarité et s'adressant à Yves MERA, lui fait remarquer que le Service de l'Assainissement est financé au moyen d'un budget annexe sans aucune interaction sur le budget principal. Le Député-Maire toujours à l'attention de Monsieur MERA, lui fait remarquer qu'il ne fait pas dans la morosité et que la Majorité Municipale tient à montrer une volonté d'ambition et de dynamisme.

* * * * *

Le Maire poursuit par la présentation d'un projet de motion exprimant **les inquiétudes des Elus quant au projet de lois qui visent à porter réforme des collectivités territoriales, le pouvoir de l'Etat s'en trouvant renforcé**. Le texte soumis au vote s'inspire d'un projet élaboré par l'Association des Petites Villes de France à laquelle la Ville adhère. **Elle interpelle le Gouvernement et les Parlementaires pour engager une véritable réforme des finances locales et renforcer les acquis de la décentralisation et de la solidarité territoriale.**

Yves MERA déclare : « La réforme que vous condamnez par cette motion nous est imposée par l'Union Européenne, que vous avez voulue. Lutter maintenant contre les conséquences de votre choix me paraît de la dernière inconséquence. S'il y en a qui sont incohérents ici, ce n'est pas nous. L'Union Européenne veut renforcer les régions, au détriment des Etats, en regroupant les collectivités territoriales. Comment pouvez-vous sincèrement vous déclarer "indéfectiblement attachés à la décentralisation", et signer une motion tendant à maintenir le statu quo actuel, avec l'émiettement des communes et des départements, qui les confine à l'impuissance ? Avec des budgets éparpillés, les collectivités territoriales n'ont aucun pouvoir ! Vous nagez en pleine contradiction, parce que votre manque de foi en l'avenir fait de vous des conservateurs extrémistes. Nous vous demandons de procéder à une nouvelle rédaction de votre motion, plus cohérente, et en attendant, nous voterons "contre" ce "torchon" rétrograde. »

Danielle BOURGON fait à son tour la déclaration suivante au nom des Elus Verts : « Comme toutes nouvelles réformes mises en place par le gouvernement, la réforme des collectivités territoriales a été bâclé. Nous assistons là à une vraie régression démocratique proprement scandaleuse.

Les Verts ont toujours été pour la décentralisation démocratique, ce n'est pas le cas de la droite qui est pour les pouvoirs centraux et relativement autoritaires.

La région et le département apportent une contribution indispensable aux projets municipaux. Une clause existait qui donnait la possibilité à toute collectivité d'œuvrer sur d'autres domaines que ceux de ses compétences obligatoires (la région peut soutenir les associations de protection de la nature, les filières agricoles un festival de musique ou le patrimoine, le département peut œuvrer pour le tourisme, les associations sportives, route, école etc.) Cette clause sera conservée pour les communes mais plus pour les régions et les départements qui se verront répartir des compétences obligatoires.

Ce qui est grave aussi dans cette réforme, c'est la perte d'autonomie financière des collectivités, il faut des négociations, et une sécurisation (on veut remplacer cela par des impôts moins dynamique principalement payés par les ménages sans qu'il y ait garantie de compensation pour les communes)

Cette réforme est grave, parce qu'elle traduit le retour du jacobinisme, la fin de la décentralisation.

En privant les collectivités de la faible marge de manœuvre avec la fiscalité on les prive de leurs facultés d'innovation, d'explorer de nouvelles politiques, de répondre à des besoins conjoncturels, ou abandonnés par l'état, de s'approprier de nouvelles politiques. Les collectivités vont-elles devenir des services de l'état ?

Les collectivités, les régions sont indisciplinées, elles investissent, empruntent alors on leur coupe les vivres. Le gouvernement et les parlementaires doivent engager une véritable réforme des finances locales et accentuer la décentralisation (gestion des services publics de proximité) la véritable démocratie est à ce prix.

De plus en plus on assiste à une remise en cause de la démocratie locale, et à une tentative de recentralisation autoritaire.

Il est nécessaire de conserver les acquis obtenus souvent par des actions et les luttes collectives, d'accroître les pouvoirs et les moyens démocratiques des communes au service des populations et de leurs élus locaux. »

Yves MERA intervient pour dire qu'il rappelle à « l'honorable assemblée que lorsque le Général De Gaulle a proposé un référendum sur la décentralisation, en 1969, vous avez voté contre »...

Le projet de motion est adopté à la majorité compte tenu de 3 voix contre (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit par la présentation du **rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au titre de l'année 2009**. Il n'y a pas de profondes modifications quant aux échanges financiers pour la Ville d'Héricourt si ce n'est que certaines mises à dispositions facturées par la Ville sont revues à la baisse depuis l'ouverture du pôle Cadet Rousselle. Mais globalement cette opération n'engendre aucune incidence financière.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Le Député-Maire propose ensuite aux Elus de **l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat et ce au titre de la Dotation Globale d'Equipement**. Les programmes pour lesquelles des aides sont escomptées sont :

- **l'aménagement des ateliers municipaux au quartier Maunoury pour 171 368€ HT**

- le transfert de l'école de musique et la création d'une maison des associations dans l'ancien casernement du CM54 pour 1 100 000€ HT en première tranche, le Conseil Général et la CCPH étant également sollicités sur ce projet
- la mise en valeur de la fontaine du Savourot pour 146 620€HT
- le remplacement des portes et fenêtres dans les bâtiments communaux pour 58 500€HT
- la réalisation d'une rampe d'accès au musée Minal pour 16 800€HT, le Maire faisant remarquer que sur cet aspect le Conseil Général limite son aide aux seules communes de moins de 5 000 habitants

Rémy BANET, Conseiller Municipal d'Opposition intervient pour demander : « La rampe d'accès au musée Minal sera-t-elle aux normes ? Il serait dommage de dépenser autant d'argent pour une rampe qui ne le serait pas... »

Gérard SCHARPF, Premier Adjoint répond que les personnes à mobilité réduite sont souvent accompagnées dans ce lieu qui n'accueille toutefois pas un très grand public. Réaliser une rampe aux normes reviendrait à défigurer le bâtiment et de ce fait une dérogation sera sollicitée auprès du Préfet vis-à-vis du taux d'inclinaison supérieur aux normes habituelles.

Le Maire fait remarquer d'ailleurs que les rampes accédant à l'église et à la Roseraie ne sont pas aux normes pour les mêmes raisons.

Yves MERA, revenant sur le projet de transfert de l'école de Musique déclare : « le coût prévisionnel de la deuxième tranche de l'école de musique inclut-il le plafond acoustique nécessaire pour pallier à l'effet des retombées de poutres transversales, qui sont de nature à casser le son dans l'Auditorium ? »

Jean-Michel VILLAUME répond qu'il n'a jamais été question d'aménager un auditorium, l'investissement se limitant à un espace de substitution à la salle Jean Robein.

Le vote est unanime.

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte ensuite les délibérations suivantes :

→ **Un échange sans soulte de terrain interviendra avec l'Office Public d'Habitat, Fernand BURKHALTER** en présentant le détail. Concernant le lotissement de la rue des Fleurs, la Ville abandonne une bande de terrain au profit de 6 pavillons et ce pour une superficie de 379 m², l'OPH pour sa part nous rétrocédant l'emprise de l'impasse Marguerite Duras au lotissement de St Valbert.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Martine PEQUIGNOT** propose de **renouveler l'appel à un cabinet spécialisé pour renégocier nos contrats d'assurance qui arrivent à échéance le 31 décembre 2010**. Cette proposition fait réagir **Yves MERA** qui déclare : « Je constate que vous déclarez ne pas disposer de personnel compétent pour vous tourner vers un cabinet extérieur, alors que vous avez un ancien assureur dans votre groupe... »

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer qu'il n'est surtout pas conseillé de proposer ce genre d'exercice à un assureur et qu'en outre un Elu de l'Assemblée ne pourrait être légalement missionné.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **La rétrocession de la voirie et des réseaux dans le domaine public du lotissement « les jardins de Bussurel »** est sollicitée par le promoteur PIERRE ET FONCIER à l'origine de cette opération d'habitat. **Monique RAPIN, Maire délégué de Bussurel** qui rappelle cette affaire, souligne que bien entendu la rétrocession s'effectue à titre gracieux la Ville ayant constaté que les travaux d'aménagement ont été réalisés selon les règles de l'art. La SARL PIERRE ET FONCIER supportera bien évidemment tous les frais induits.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ Les deux rues du lotissement « La nature en Héricourt » reçoivent un nom de baptême proposé par le Député-Maire :

- **la voie reliant la rue Paul Vinot à l'avenue Jean Jaurès rendra hommage à Marie-Olympe de Gouges** née en 1748 et guillotinée en 1793, auteur notamment « des droits de la femme et de la citoyenne ».

- **la voie traversant le lotissement parallèlement à la rue Vinot sera quant à elle baptisée à la mémoire de Claude LEVY STRAUSS** décédé le 30 octobre 2009, anthropologue et ethnologue français, membre de l'Académie Française depuis 1973.

Yves MERA indique « qu'effectivement, sous l'Ancien Régime, la femme était à l'honneur : On a eu des Reines et des Régentes, mais la République n'a jamais eu de présidente... Un député révolutionnaire, en revanche, avait soumis à l'Assemblée de l'époque une proposition de loi interdisant l'instruction aux femmes ; heureusement, elle n'a pas été votée. La plupart des 400.000 assassinats de la Révolution étaient des gens du Tiers-Etat, comme Olympe de Gouges, de son vrai nom Marie Gouzès, qui n'était pas noble, la plupart d'entre eux ayant quitté le royaume avant la Terreur. A titre d'exemple une jeune fileuse, de milieu très modeste, entra un jour chez un menuisier pour lui demander un rouet. Croyant qu'elle voulait un Roi (En patois, la prononciation était la même), le menuisier, républicain, la dénonça aussitôt, et elle fut guillotinée. »

Patrick PLAISANCE, Adjoint à la Culture, poursuit en déclarant « qu'à 15 jours du 8 mars, journée internationale de la femme et du printemps des poètes dont le thème est "couleur femme", il aimerait lire quelques extraits de textes d'Olympe de Gouges qui des 1790 avait comme cheval de bataille, l'émancipation des droits des femmes. Tout d'abord, en

postambule de sa déclaration des droits des femmes et des citoyennes, elle écrit « Femme, réveille toi, le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers, reconnais tes droits ! Quelles que soient les barrières que l'on t'oppose, il est en ton pouvoir de les affranchir, tu n'as qu'à le vouloir ! ». Ensuite avant de mourir sur l'échafaud elle déclare : « Pensez à moi et souvenez-vous de l'action que j'ai menée en faveur des femmes ! Je suis certaine que nous triompherons un jour! »

L'Adjoint à la Culture conclut en s'adressant aux femmes de l'Assemblée pour leur dire qu'il reste du travail à accomplir mais que leur nombre au sein du conseil municipal montre que les choses avancent tout de même un peu.

Le vote est unanime.

→ **En soutien au séisme dévastateur qui a frappé Haïti début janvier, le Maire** propose qu'une aide de **1 500€** soit versée au fonds indiqué par le Ministère des Affaires Etrangères. **Jean-Michel VILLAUME** précise que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a pour sa part alloué 1 000€ d'aide.

Yves MERA fait la déclaration suivante : « Une partie de ma famille est haïtienne. Le tremblement de terre a fissuré la maison de tous côtés, mais elle a tenu, et la grand-mère de 94 ans est toujours en vie. Mon cousin gynécologue-accoucheur a fait des amputations sur le vif, dans la rue, par centaines ; c'était l'horreur. Il faut savoir que les seuls à avoir fait quelque chose pour Haïti, c'étaient les Américains. Mais le pire est venu avec la dictature de la famille Duvalier, des Haïtiens pourtant, qui ont détourné l'aide internationale humanitaire dans leur poche. Aujourd'hui, Bébé-Doc vit avec 900 millions d'euros d'argent détourné, accueilli et protégé par la République française. C'est bien de se cotiser, mais il faudrait aussi voter une motion tendant à lui faire rendre gorge ! »

Ce à quoi **Patrick PLAISANCE** répond que « ce sont les politiques colonialistes menées en Haïti comme sur le sol africain qui engendrent forcément les prises de pouvoir par des crapules comme ceux que vous dénoncez. »

Le vote est acquis à l'unanimité.

→ **1 000€ sont attribués à l'association ALTERNADIFF** qui participe avec les structures culturelles de l'Aire Urbaine au premier festival des Cultures et Musiques Divergentes sous l'appellation « **l'Impetus Festival** ». Le catering café de la rue des Prés accueillera une manifestation le dimanche 18 avril.

Yves MERA déclare : « nous avons calculé que les associations de la rue des Prés recevaient plus de 21.000€ de subventions municipales. En période de crise, c'est bien assez. »

Patrick PLAISANCE pense « qu'il est malhonnête d'annoncer un chiffre faux en faisant l'amalgame de différentes aides attribuées à différentes actions et des associations différentes. »

Le vote recueille la majorité compte tenu de 3 voix contre (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **Au titre de l'alignement de la rue des Copris à Bussurel, Monique RAPIN** détaille les superficies de terrain devant être achetées aux époux MARTINEZ soit **49 m²**, ces derniers achèteront toutefois à la Ville **4 m²**, le prix du m² estimé par les Domaines à **34€**s'appliquant pour les deux transactions.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

→ La carte scolaire modifiée à la rentrée 2009/2010 prenait en compte la **scolarisation des élèves de CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val au groupe scolaire Poirey à Héricourt**. **Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education**, explique que la **configuration des effectifs pour la rentrée 2010/2011 implique la reconduction du dispositif qui demeurera inchangé les futures années sauf nouvelle délibération**.

L'Adjointe à l'Education informe que 3 fermetures de classes étaient prévues : une à l'école élémentaire Robert Ploye, une l'école maternelle des Chenevières Louise Michel et la troisième à l'école élémentaire Poirey. En définitif **seule l'école Ploye subira cette suppression** comme cela était d'ailleurs prévisible.

Le Député-Maire pour sa part relève les **inquiétudes manifestées par rapport à la suppression de postes d'enseignants du collège Pierre et Marie Curie**. Il propose d'adresser au nom de l'Assemblée un courrier à l'Inspecteur d'Académie, cette suppression qui concerne **2,5 postes soit 60 heures**, étant la conséquence de la sortie de Zone d'Education Prioritaire.

Jean-Jacques JOLY précise que le collège compte un effectif de 724 élèves et que cette suppression de postes **pose des problèmes au regard du tiers d'élèves en difficultés**. Cette situation engendrera forcément une surcharge dans les cours.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

→ **Le programme des travaux en forêts programmé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2010 aussi bien à Héricourt qu'à Bussurel**, fait l'objet d'une présentation par Claude STEVENOT et Alain BILLEREY. Les travaux prévus à Héricourt représentent un investissement de **9 705€ TTC**, Bussurel étant concerné à hauteur de **5 359€**.

Rémy BANET déclare : « Après l'émotion soulevée par les coupes de beaux arbres au Mougnot, j'ai eu la satisfaction de voir qu'ils n'étaient pas débités en bois de chauffage, mais valorisés en bois de scierie. J'ai pu le vérifier.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale). »

→ Sur proposition de **Maryse GIROD, Adjointe aux Affaires Sociales**, et pour reprendre une suggestion exprimée lors de la précédente Assemblée, **les affouagistes dont les revenus se limiteront aux minimas sociaux, bénéficieront d'une gratuité dans la limite de 10 stères de bois**, le façonnage restant bien entendu à leur initiative.

Le vote est unanime.

→ Une demande de subvention est présentée auprès de la Ligue de Football afin **d'aider au financement de la pose d'une main courante au Stade du Polygone**. Cette prestation semble être un impératif à l'homologation,

Bernard LITTOT – Conseiller Municipal délégué à la mobilité et l'accessibilité, pour sa part pense que cette condition n'est pas suffisante, les arbitres devant bénéficier également d'abris.

Jean-Michel VILLAUME répond qu'il n'est pas question d'anticiper une demande non exprimée par le club.
Le vote est unanime.

→ **Dahlila MEDDOUR, Adjointe à la Jeunesse et aux activités socioculturelles**, décline le programme d'activités jeunesse concocté par l'équipe du Centre Simone Signoret sous la direction de Hadje TAFFAHI qui a pris ses fonctions le 15 décembre 2009. Ce programme particulièrement riche, intègre les centres de loisirs proposés aux jeunes durant les vacances de février et de Pâques. L'Action Jeunesse Citoyenne qui vient de s'achever et qui consistait à rénover le Point Public a été menée avec la collaboration de 11 jeunes dont 4 nouveaux.

Chantal GRISIER, Conseillère Municipale déléguée aux animations socioculturelles, insiste sur la qualité de la nouvelle plaquette, ses couleurs et sa présentation.

Le Député-Maire se félicite de cet excellent programme pour les jeunes tandis **qu'Yves MERA** indique que l'Opposition Municipale adresse ses félicitations à Monsieur TAFFAHI et à son équipe pour ce programme très alléchant.

→ Avant de clore la séance, **Jean-Michel VILLAUME** invite les Elus à prendre connaissance **des décisions des actions prises par ses soins dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée**.

Yves MERA interroge : « Où en est-on de la procédure Derrichebourg ? L'adversaire avait-il déposé ses conclusions au 26 novembre 2009, dernier délai ? A ce chapitre je vois "Néant" dans votre rapport ; cela veut-il dire que la procédure n'existe plus ? »

Le Maire faire remarquer à Monsieur MERA qu'aucune décision au titre des actions en justice n'est contenue dans le document relatif aux prérogatives du Maire. Il signale toutefois que l'affaire devrait être jugée en appel au mois de mai.

Annonçant la programmation de la prochaine réunion du Conseil Municipal au **29 mars 2010 au Centre Simone Signoret**, le Maire clôt la séance vers 19H50.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME